**Collège Maria De Peretti MAPA DENREES ALIMENTAIRE 2022**

**Chemin d’Agnarella**

**20137 PORTO-VECCHIO**

|  |
| --- |
| Règlement de la consultation  Cahier des clauses particulières (CCP)  **Marché de denrées alimentaires 2022**  **Procédure de consultation**  Marché passé selon une procédure adaptée en application de l’article 28 du Code des Marchés Publics (Décret 2006 -975 du 1er août 2006, modifié). |

**SOMMAIRE**

[1 – Identification de la personne publique 2](#_Toc262197170)

[2 - Documents régissant la consultation 2](#_Toc262197171)

[3 – Caractéristiques du marché 2](#_Toc262197172)

[3.1 - Objet du marché 2](#_Toc262197173)

[3.2 - Forme du marché 2](#_Toc262197174)

[4 – Règlement de la consultation 3](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197175#_Toc262197175)

[4.1 – Composition du dossier 3](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197176#_Toc262197176)

[4.2 - Modalités d’envoi du dossier aux candidats 3](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197177#_Toc262197177)

[4.3 - Modalités de transmission des offres 3](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197178#_Toc262197178)

[4.4 – Date limite de réception des offres4](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197179#_Toc262197179)

[4.5 - Echantillons 4](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197180#_Toc262197180)

[4.6 - Durée de validité des offres 4](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197181#_Toc262197181)

[4.7 – Critères de jugement des offres 5](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197182#_Toc262197182)

[4.8 – Attribution du marché 5](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197183#_Toc262197183)

[4.9 – Renseignements complémentaires 5](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\Utilisateur\Bureau\mes%20documents\stagiaire\marchés%20denrées%20alimentaires\mapa%20fruits%20légumes\MAPA%20légumes.doc#_Toc262197183#_Toc262197183)

[10 – Exécution du marché 5](#_Toc262197184)

[10.1 – Pièces constitutives du marché 5](#_Toc262197185)

[10.2 – Durée du marché 5](#_Toc262197186)

[10.3 – Garanties 5](#_Toc262197187)

[10.4 - Prix 5](#_Toc262197188)

[10.5 – Emballage et conditionnement 6](#_Toc262197189)

[10.6 – Etiquetage 6](#_Toc262197190)

[10.7 - Livraison 6](#_Toc262197191)

[10.8 - Réception de la commande 6](#_Toc262197192)

[10.9 - Modalité de règlement des comptes 7](#_Toc262197193)

[10.10 - Résiliation du marché 8](#_Toc262197194)

[[11](file:///C:\Users\gest\AppData\Local\Microsoft\Windows\AppData\stagiairemarchés%20denrées%20alimentairesEpicerie%22%20l#_Toc262197195) - Déclaration, attestations sur l'honneur](#_Toc262197195) 8

**Annexe :** Bordereau de prix

|  |
| --- |
| 1 – Identification de la personne publique |

Dénomination et adresse de l’établissement :

Collège Maria de Peretti – Chemin d’Agnarella - 20137 PORTO-VECCHIO,

Pouvoir adjudicateur : la Principale du Collège Maria de Peretti

Comptable assignataire des paiements : l’Agent comptable du lycée Jean-Paul de ROCCA-SERRA.

|  |
| --- |
| 2 - Documents régissant la consultation |

* Code des marchés publics (Décret 2006 -975 du 1er août 2006, modifié) ;
* Cahier des clauses administratives générales – fournitures et prestations de services (CCAG/FCS)
* Le présent document signé et paraphé à chaque page par le candidat en un seul original. L’original sera conservé par le lycée et fera seul foi ;
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire comprend le paragraphe 1 intitulé « prescriptions communes à tous les produits » et le paragraphe 2 intitulé « prescription pour chaque catégorie de produit ».
* Offre du candidat (selon bordereau joint) comportant les prix proposés établi en un seul original, dûment signé et paraphé à chaque page. L’original sera conservé par le lycée et fera seul foi.
* Les décisions ou spécifications du GEM denrées alimentaires pour les articles relevant des dispositions contenues dans ces documents.

|  |
| --- |
| 1. – Caractéristiques du marché |

**3.1 - Objet du marché**

La présente consultation a pour objet la fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la fabrication d’environ 1500 repas sur 4 jours en période scolaire.

**3.2 – Forme et Procédure du marché**

Le marché est conclu pour une période de **douze mois**  à compter du 15 janvier 2021 jusqu’au 14 Janvier 2022, **sans** possibilité de reconduction, par procédure adaptée selon les articles 28 et 77 du Code des marchés publics sous la forme d’un marché à bons de commande.

Le marché se décompose en 16 lots. Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

|  |  |
| --- | --- |
| **N° de Lot** | **Désignation** |
| **1** | Poissons surgelés et produits de la mer |
| **2** | Viennoiseries et desserts surgelés |
| **3** | Produits élaborés surgelés |
| **4** | Légumes surgelés |
| **5** | Viandes surgelées |
| **6** | Produits laitiers |
| **7** | Ovoproduits |
| **8** | Viande fraiche boucherie |
| **9** | Poissons frais |
| **10** | Pain boulangerie |
| **11** | Charcuterie et entrées préparées |
| **12** | Entrées préparées |
| **13** | Epicerie : assaisonnement huile |
| **14** | Epicerie conserves |
| **15** | Epicerie diverse et condiments |
| **16** | Pâtes fraiches |
| **17** | Fruits et légumes frais |
| **18** | Fruits et légumes frais bio |
| **19** | Viande fraiche bio |

Les quantités de produits figurant dans les tableaux récapitulatifs joints au présent document **sont purement indicatives des besoins moyens de l’établissement**. Les besoins sont indicatifs et peuvent varier dans une fourchette de plus au moins 30%.

Les bons de commande sont notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Chaque bon de commande précise :

* la nature et la prescription des prestations à réaliser,
* le montant du bon de commande,
* la date et l’heure de livraison,
* le lieu de livraison

|  |
| --- |
| 4 – Règlement de la consultation |

**4.1 – Composition du dossier**

Le dossier est composé du présent document et de ses annexes valant règlement de consultation, acte d’engagement, cahier des charges et des clauses particulières et bordereau de prix.

**4.2 - Modalités de transmission du dossier aux candidats (marché dématérialisé)**

Le candidat doit télécharger le dossier complet sur le site <http://site.aji-france.com/> .

Le dossier est consultable sur le site AJI-France.com

**4.3 - Modalités de transmission des offres (UNIQUEMENT ET OBLIGATOIREMENT sur la plateforme**  <http://site.aji-france.com/>) (Art.41 du décret n°2016-360CMP)

Le candidat transmet son offre de prix sur le bordereau de prix en annexe accompagnée des pièces suivantes :

- le présent document, rempli, signé et paraphé sur chaque page

- le CCTP paraphé sur chaque page

- une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- une déclaration sur l’honneur (cf document joint en annexe)

- une déclaration concernant le chiffre d’affaires global et celui concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

- une notice présentant les éléments suivants :

* + l’existence d’une comptabilité des marchandises permettant de s’assurer de l’origine des produits (traçabilité),
  + les équipements et plates-formes de production,
    - les conditions d’entreposage, de chargement du camionnage,
    - la maîtrise de la chaîne du froid, la présence de dispositifs d’enregistrement des températures en cours de stockage et de transport, surveillance,
    - la gestion des dates limites d’utilisation des denrées,
  + l’existence d’un plan de nettoyage et de désinfection de locaux et des matériels,

- un agrément CEE

- une attestation sanitaire du véhicule de livraison

- une fiche technique pour chaque produit permettant d’apprécier la qualité.

- le **catalogue fournisseur** avec tous les produits et toutes les marques comportant les prix publics.

Les offres sont déposées sur le site <http://site.aji-france.com/>

Avant de procéder à l’examen des candidatures, si l’on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans **un délai de 10 jours**. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai.

**Les offres qui parviennent après la date et l’heure limite de réception des offres indiquées ci-dessous, ne seront pas prises en compte.**

**4.4 – Date limite de réception des offres**

Les offres doivent être transmises au plus tard le **LUNDI 10/01/2022 à 12h00 sur la plateforme** <http://site.aji-france.com/> **.**

**4.5 – Echantillons**

Des échantillons pourront être demandés pour certains lots. Ils permettront d’apprécier la qualité des produits proposés par le candidat. Les échantillons ne pourront faire l’objet d’aucune facturation.

**4.6 - Durée de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**4.7 - Critères de jugement des offres**

Toute offre incomplète est écartée.

Les candidats sont choisis en fonction de l’offre économiquement la plus avantageuse. Celle-ci est appréciée en fonction des critères suivants avec leur pondération :

**Qualité : 45%**

Pour chaque produit proposé dans son offre, le candidat communique :

- une **fiche technique** complète permettant d’une part de vérifier la conformité des produits et d’autre part d’évaluer leur valeur technique,

- une liste des allergènes présents dans les aliments,

**Prix** **: 40%**

Sont mentionnés les prix unitaires HT et TTC de chaque produit.

Le fournisseur précise dans son offre s’il s’engage à faire bénéficier l’établissement des opérations promotionnelles qu’il serait susceptible d’organiser. Ces opérations conduisent à des prix inférieurs au marché.

**La capacité de l’entreprise : 15%**

(Conditions de livraison, indication fiches techniques, remplacement de produits, recours à l’agriculture biologique …)

**4.8 – Attribution du marché**

A l’issue de cette consultation le candidat retenu se voit notifier le marché par le pouvoir adjudicateur avant tout commencement d’exécution.

Les candidats écartés sont informés du résultat de la consultation sur le site <http://site.aji-france.com/>

Les avis d’attribution seront publiés sur le site <http://site.aji-france.com/>

**4.9 - Renseignements Complémentaires**

Tout renseignement complémentaire relatif aux présentes conditions d’achat peut être obtenu via la plateforme <http://site.aji-france.com/>

|  |
| --- |
| 10 – Exécution du marché |

**10.1 – Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous :

* Le présent document valant acte d’engagement et cahier des clauses particulières
* Le CCTP relatif à la fourniture de denrées alimentaire pour la restauration scolaire
* Le CCAG FCS
* Le bordereau de prix en annexe. (Les quantités mentionnées sont purement indicatives)
* Acte d’engagement

**10.2 – Durée du marché**

La consultation est conclue pour une période de **douze mois non renouvelable ,** à compter du 15 janvier 2021 et les prestations doivent être exécutées à compter de l’émission du premier bon de commande.

En aucun cas la période de congés de l’entreprise titulaire ne doit entraîner de retard dans l’exécution du marché. Le titulaire du marché doit avoir une amplitude d’ouverture tous les mois de l’année. De même la société ne peut pas se prévaloir de commandes passées en volume plus important pour justifier un retard.

Toutefois de manière exceptionnelle, l’établissement peut accepter de la part du titulaire des délais plus longs (commande spéciale, pré-commande, commande différée).

**10.3 – Garanties**

Les garanties sont celles décrites par les prescriptions communes du CCTP.

**10.4 – Prix**

Les prix sont unitaires et fermes jusqu’au terme du marché. Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l’emballage, à la manutention, à l’assurance, au transport jusqu’au lieu de livraison. En cas de force majeure induisant une un changement de prix, le lycée en sera informé par écrit et se réserve la possibilité de refuser l’offre.

Pour les articles autres que ceux listés dans les offres, le candidat devra proposer un taux de remise applicable sur ces prix catalogues. Ce coefficient sera unique et fixé pour la durée du marché. Cette remise n’empêche pas l’établissement de bénéficier de prix promotionnels particulièrement bas proposés ponctuellement pendant la durée du marché.

*Prix des fruits et légumes frais :*

*Les commandes sont passées en tenant compte de la saisonnalité des fruits et légumes frais. Pour tenir compte des variations économiques de production et des cours du marché, une variation des prix est admise pour le marché lot n°4.*

*Le candidat retenu, enverra alors toutes les semaines pour effet la semaine suivante, sa mercuriale au chef de cuisine, reflétant l’ajustement de ses prix sur l’évolution de la cotation du MIN.*

*Lors de la remise des offres, les candidats remettent leurs tarifs en vigueur et ces prix sont considérés comme les prix unitaires initiaux.*

**10.5 – Emballage et conditionnement**

L’emballage et le conditionnement sont conformes aux prescriptions du paragraphe 1.6 – conditionnement, étiquetage, transport et livraison du CCTP.

**10.6 – Etiquetage**

L’étiquetage est conforme aux prescriptions du paragraphe 1.6 du CCTP – conditionnement, étiquetage, transport et livraison.

**10.7 – Livraison**

La livraison est conforme aux prescriptions du paragraphe 1.6 du CCTP – conditionnement, étiquetage, transport et livraison.

Le titulaire n’est pas autorisé à fixer un minimum de commandes pour assurer la livraison.

Chaque livraison doit être effectuée par le titulaire à la date, heure et lieu précisés par la commande correspondante et accompagnée d’un bulletin de livraison où sont précisés outre le nom du titulaire du marché et son adresse :

- la date de livraison ;

- la référence de la commande dans la mesure du possible ;

- les quantités livrées ;

- le prix de chaque article.

En aucun cas, les livraisons ne doivent être déposées en l’absence du responsable ou de son représentant.

En cas de rupture de stock sur un produit commandé, le titulaire doit en informer le gestionnaire du lycée ou son représentant le jour même de la commande. En cas de livraison partielle, le montant de la facture ne pourra excéder le coût des fournitures dûment constatées sur le bon de livraison.

Le titulaire a la possibilité de proposer un produit de substitution de qualité similaire ou supérieure qui fait l’objet d’une approbation du gestionnaire. Celui-ci est facturé au prix prévu dans le marché pour l’article initialement commandé.

**10.8 - Réception de la commande**

**- Modalités et conditions de transport**

Les modalités et conditions de transport sont conformes aux prescriptions du paragraphe 1.6 du CCTP – conditionnement, étiquetage, transport et livraison.

**- Quantités et qualité des produits**

La qualité des produits est conforme aux prescriptions du CCTP (cf paragraphe 2 Prescriptions pour chaque catégorie de produits).

En cas de non-conformité touchant à la quantité, le titulaire du marché est tenu soit de compléter la livraison dans les délais qui lui sont prescrits en cas d’insuffisance, soit de reprendre l’excédent (sauf accord express du gestionnaire).

Le fournisseur doit être en mesure de pratiquer des échanges. Le fournisseur retenu doit alors prendre les dispositions nécessaires pour effectuer à sa charge ces échanges. Les produits concernés sont tenus à la disposition du fournisseur dans les locaux du lycée.

**10.9 - Modalité de règlement des comptes**

* **Présentation des demandes de paiements via le portail CHORUS PRO**
* **Notre numéro SIRET : 19201665700012**

Chaque livraison fait l’objet d’une facturation. En cas de livraison partielle, incomplète ou non conforme à la commande, la facture ne peut excéder le coût des fournitures dûment constatées sur le bon de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire du marché.

La facture afférente au paiement, établie en un original et 1 copie porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,

- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu’il est précisé sur l’acte d’engagement,

- le numéro du marché

- le numéro du bon de commande,

- la fourniture livrée,

- le taux et le montant de la TVA,

- le montant total des prestations livrées ou exécutées,

- la date de facturation

Chaque livraison fait l’objet d’une facturation. En cas de livraison partielle, incomplète ou non conforme à la commande, la facture ne peut excéder le coût des fournitures dûment constatées sur le bon de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire du marché.

La facture afférente au paiement, établie en un original et 1 copie porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,

- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu’il est précisé sur l’acte d’engagement,

- le numéro du bon de commande et numéro de marché,

- la fourniture livrée,

- le taux et le montant de la TVA,

- le montant total des prestations livrées ou exécutées,

- la date de facturation

Elle est adressée via le portail <https://chorus-pro.gouv.fr>

**COLLEGE MARIA DE PERETTI**

**Service Intendance**

**Chemin d’Agnarella**

**20137 PORTO-VECCHIO**

* **Mode de règlement**

Les règlements sont effectués, par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Les conséquences des retards de paiement  donnent lieu de plein droit et sans autre formalité :

* à un versement d’ intérêts moratoires dont le taux est égal à celui du taux d’intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes en vigueur au premier jour du semestre de l’année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.
* à un versement d’une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

**10.10 - Résiliation du marché**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier le marché dans les cas prévus par le code des marchés publics et par le cahier des clauses administratives générales (CCAG/FCS).

|  |
| --- |
| 11 - Déclaration, attestations sur l’honneur |

Je **déclare sur l'honneur**, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d'une condamnation** définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3,314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l’article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1,

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans **d’une condamnation** définitive pour l’infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts**,

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, **d’une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire** pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail**,

d) ne pas être en **état de liquidation judiciaire** au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**,

e) que ma **faillite personnelle,** au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce** n'a pas été prononcée, ou que je ne fais pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

f) ne pas être admis au **redressement judiciaire,** au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, **sans justifier d’une habilitation à poursuivre** mon activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations m'incombant **en matière fiscale et sociale** ou que j'ai acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date,

**ou**

Qu’avant la date du lancement de la consultation, avoir, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté les divers produits devenus exigibles, soit avoir constitué des garanties jugées suffisante par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement,

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant **l’emploi des travailleurs handicapés.**

Je soussigné, ……………………………………………..agissant au nom et pour le compte de l’entreprise ………………………………………………… adresse du siège social ……………………………………

……………………………………………………………………………………lieu d’exploitation ou d’agence …………………………………., ayant pris connaissance du présent document que j’accepte sans modification ni réserve, m’engage à exécuter l’objet du marché détaillé dans le présent document et dans le bordereau de prix annexé et conforme au CCTP relatif à la fourniture des denrées alimentaires pour la restauration scolaire.

À……………………… , le…………………………………….

NOM :

Qualité :

« lu et approuvé », Cachet et signature

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d’œuvre et aux conditions du travail.

Acceptation de l’offre par le pouvoir adjudicateur,

A Porto-Vecchio, le ………………………………